

ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES

« La Maison Ensoleillée d'Abeilhan »

3 rue Marcel Pagnol
34290 ABEILHAN

Tél. 04 67 62 43 85 – Fax 04 67 39 30 55

lamaisonensoleillee@orange.fr

PRIX JOURNALIER D'HEBERGEMENT POUR LES NOUVELLES ENTREES

LE PRIX JOURNALIER D'HÉBERGEMENT COMPREND DEUX ÉLÉMENTS TARIFAIRES :

- UN TARIF COUVRANT L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, D'ACCUEIL HÔTELIER, DE RESTAURATION, D'ENTRETIEN DU LINGE PERSONNEL ET D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE, FIXÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT. CE TARIF ÉVOLUE CHAQUE ANNÉE EN FONCTION D'UN POURCENTAGE FIXÉ PAR ARRÊTÉ DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES.

TARIF HEBERGEMENT JOURNALIER à compter du 2er Janvier 2014 révisable annuellement	
Chambre simple 22m2	65.37 €
Chambre simple 30 m2	70.08 €
Chambre double 30m2	59.74 € par personne
Accueil temporaire **	70.99 € / Jour
Accueil de jour	46.03 €

** SÉJOUR INFÉRIEUR À 6 MOIS

- UN TARIF COUVRANT LES PRESTATIONS D'AIDE ET DE SURVEILLANCE DIRECTEMENT LIÉES À L'ÉTAT DE DÉPENDANCE DE LA PERSONNE (Y COMPRIS LES PRODUITS D'INCONTINENCE). L'ÉTAT DE DÉPENDANCE EST APPRÉCIÉ PAR APPLICATION DE LA GRILLE NATIONALE D'ÉVALUATION A.G.G.I.R. CE TARIF EST FIXÉ CHAQUE ANNÉE PAR ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'HÉRAULT. UN TICKET MODÉRATEUR DONT LE MONTANT SERA ÉGAL AU TARIF DÉPENDANCE DES GIR 5 & 6 RESTERA, À LA CHARGE DU RÉSIDENT.

TARIF DEPENDANCE JOURNALIER à compter du 1^{er} Février 2013 révisable annuellement		
GIR 1-2	GIR 3-4	GIR 5-6
16.33 €	10.37 €	4.39 €

CES TARIFS S'ENTENDENT TOUTES TAXES COMPRISES (T.V.A. AU TAUX DE 5.5 %)

Caution à verser à la réservation = 2 100,00 €